

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Avis du Conseil Municipal sur projet d'agrivoltaïsme porté par le groupe WATT&CO à Puylaurens
N°20250619_46**

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 13 juin, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis HORMIERE, Maire.

Présents : Jean-Louis HORMIERE, Géraldine ROUANET-ASTRUC, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA, Christelle GRAULLE, Jean-Christophe BERRO, Jacques MAURY, Régis FRANC, Alexandra PAGES, Jérôme DELPY, Jean-Yves PAGES, Geneviève ESCOUTE, Pierre MARUEJOULS, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERES.

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Stéphanie DELLIER-HAMELAT (procuration à Géraldine RIVALS-MAURY), Jérôme TRONQUET (procuration à Géraldine ROUANET-ASTRUC), Dominique LE ROY (procuration à Catherine CAMOU), Nicolas ANIORT (procuration à Cécile SAUDEZ).

Etaient excusés : Océane ZERDAB

Etaient absents : Nadine PICOULEAU, Jérôme ESTEVE

Secrétaire de séance : Géraldine ROUANET-ASTRUC

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération 20250317_22

Considérant le projet d'agrivoltaïsme porté par le groupe WATT&CO sur le secteur du chemin du château de Saint-Loup sur la commune de Puylaurens, présenté lors de la commission urbanisme du 23 janvier 2025,

Considérant le positionnement défavorable du Conseil Municipal quant à la mise en œuvre des opérations de concertations territoriales auprès des habitants et des administrations publiques formalisé par la délibération 20250317_22,

Considérant que le projet se poursuit malgré cet avis,

Considérant la pollution visuelle depuis le village et la consommation de terres agricoles qui résulteront du projet,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement ou défavorablement quant à la poursuite du projet.

Il est à noter que cette délibération ne vaut pas autorisation d'urbanisme mais actera toutefois la position de la commune sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue par 19 voix pour et 1 abstention, donne un avis défavorable à la poursuite du projet d'agrivoltaïsme porté par le groupe WATT&CO sur le secteur du chemin du château de Saint-Loup à Puylaurens.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Affiché le 02/07/2025

Monsieur le Maire,
Jean-Louis HORMIERE

Certifié conforme, le 30 juin 2025
Le secrétaire de séance
Géraldine ROUANET-ASTRUC